

| | |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE | www.francesoudage.fr |
| | Edition révisée n° : 2 |
| DEROCHALU france.soudage@fr.oleane.com | Date :02/04/2008 |
| | Remplace le fiche du : |
| | PELOX PAL |



Xn - Nocif



Xi - Irritant

Fournisseur : FRANCE SOUDAGE Tel 03.20.18.36.32 france.soudage@fr.oleane.com

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial Identification du produit : DEROCHALU
PELOX PAL - vendu par FRANCE SOUDAGE sous la ref FSA78

Fournisseur : PICK LINK SERVICE
Z.I. DU GROS HETRE - B.P. 10151
57504 ST AVOLD CEDEX

Désignation du produit : PELOX PAL

Type d'utilisation : Gel de dérochage pour le traitement chimique des aluminiums par procédé de trempage, pulvérisation et application manuelle.

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant):
FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Anti poisons Tél: 070/245.245

N° de téléphone en cas d'urgence : INRS : 01.45.42.59.59.

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Acide fluorhydrique :
Concentration : < à 1 %
Numéro CAS : 7664-39-3
Numéro de CE : 009-003-00-1

Acide phosphorique :
Concentration : < à 25 %
Numéro CAS : 7664-38-2
Numéro de CE : 015-011-00-6

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Risques spécifiques :

Xi = Irritant

Xn = Nocif

Principaux dangers pour l'homme et l'environnement :

R 20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

4 PREMIERS SECOURS

Recommandations générales :

Enlever immédiatement tout habit qui était en contact avec le produit.

Effets :

Contact avec la peau : Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux : Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

Inhalation : Pas d'effets connus.

Ingestion : Boire de l'eau, ne pas tenter de faire vomir.

Respirer de l'air bien frais et consulter un médecin immédiatement.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂) en poudre ou jet d'eau. En cas d'incendie important: avec jet d'eau ou mousse résistante à l'alcool.

Protection des intervenants : Pas de recommandations particulières.

Méthodes particulières : En cas d'incendie, refroidir par arrosage les emballages contenant du produit.

Dangers spécifiques : Néant.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles et collectives : Quitter immédiatement les locaux. Ne pas respirer les gaz et vapeurs. Eventuellement se munir d'un masque respiratoire .

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne jamais rejeter ni à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas d'avaries, prévenir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage : Neutralisation avec de la solution de soude ou de chaux. Assurer une ventilation suffisante des locaux. Eliminer les résidus de traitement d'après le paragraphe 13.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Maintenir les récipients bien fermés. Porter le matériel de protection individuelle adéquat (voir § 8). Bien ventiler les locaux de stockage.

Stockage : Conditions : Stocker le produit dans des récipients bien fermés, étiquetés et étanches, à l'abri du soleil, dans un endroit frais et ventilé à sol imperméable, formant une cuve de rétention. Matériaux d'emballage : Plastique, PVDF, polypropylène, polyéthylène. Matières incompatibles : Pas de recommandations particulières.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Les matières premières utilisées pour la fabrication d'équipements techniques doivent résister à l'acide fluorhydrique.

Paramètres de contrôle :

Acide fluorhydrique < à 1 % N° de CAS : 7664-39-3

Acide phosphorique < à 25 % N° de CAS : 7664-38-2

Equipements de protection individuelle :

Protection respiratoire : Masque respiratoire à cartouches type ABEK2P3.

Protection des mains : Gants en caoutchouc ou PVC étanches.

Protection des yeux : Lunettes de protection étanches en verres plastiques.

Protection de la peau et du corps : Combinaison anti-acide et chaussures adéquates.

Mesures d'hygiène :

Eviter le contact avec les aliments. Se laver les mains une fois le travail terminé. Enlever tout vêtement qui a été en contact avec le produit.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Forme : Liquide.

Couleur : Rouge.

Odeur : Légèrement acide.

Valeur du pH : Environ 1 (fortement acide).

Température d'ébullition/de décomposition : Non relevée.

Point d'éclair : 106°C.

Température d'auto-inflammation : Produit ininflammable.

Caractéristiques d'explosivité : Néant.

Masse volumique : A la température de 20°C variable 1,10 g/cm³.

Solubilité : Solubilité dans l'eau environ 100 %.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Néant.

Matières à éviter : Produits à base d'hydrogène.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Néant.

Effets locaux : Irritant pour la peau et les muqueuses.

Sensibilisation : Pas connue à ce jour.

Toxicité chronique : Néant.

Toxicité à long terme : Néant.

Effets spécifiques : Ingestion : Risque de perforation de l'estomac - Inhalation : Danger d'un oedème pulmonaire.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ne jamais rejeter ni à l'égout, ni dans le milieu naturel. Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur. La toxicité pour les poissons et les bactéries débute en dessous de pH 6.0 et augmente avec la diminution de la valeur du pH.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Neutralisation avec solution de chaux, dans un récipient adéquat.

Déchets des résidus : Les boues résultantes de la neutralisation devront être retraitées par un organisme agréé.

Emballage souillé : Il devra être retraité par un organisme agréé.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Voies terrestres :**

Classe ADR/RID : 8-17c.

Type de dangers : 80.

Dénomination matière : Solution d'acide phosphorique.

N° ONU : 1805.

Voies maritimes et fluviales :

Classe IMDG : 8.

Type d'emballage : III.

N° EMS : 8-08.

Dénomination matière : Solution d'acide phosphorique.

N° ONU : 1805.

Voies aériennes :

Classe OACI-IT : 8.

Type d'emballage : III.

Dénomination matière : Solution d'acide phosphorique.

N° ONU : 1805.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Xn - Nocif



Xi - Irritant

Avertissements relatifs aux dangers :**R 20/21/22** : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.**R 36/38** : Irritant pour les yeux et la peau.**Avertissements relatifs à la sécurité :****S 2** : Conserver hors de portée des enfants.**S 7/9** : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.**S 23** : Ne pas respirer les gaz et vapeurs.**S 26** : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.**S 27** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.**S 28** : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.**S 36/37** : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.**S 45** : En cas d'accidents ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).**16 AUTRES INFORMATIONS**

Les renseignements de cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances, et correspondent aux directives de la législation européenne. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

L'utilisateur à la charge de respecter tous les points et paragraphes cités ci-dessus.

FRANCESOUDAGE

Tel 03.20.18.36.32

france.soudage@fr.oleane.com@sana.tm.fr